

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 novembre 2019

DELIBERATION N° 2019-11

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Budget Rectificatif 2019 -

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 novembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 23
Quorum : 12
Membres présents : 14
Membres excusés : 09

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1^{er} Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- CORDONNIER Alexandre
- DELBOS Martine
- FERRAND Hervé
- FRIQUET Franck
- GRAVELLLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MERTENS Frédéric
- PRUNIER Daniel

Exposé des motifs :

Le responsable financier de la CCI de la Haute-Saône a présenté le budget rectificatif 2019 et la Commission des Finances a rendu son avis sur ce même budget.

Les chiffres clés sont :

Total des produits	2 893 537€
Total des charges	2 854 442€
Résultat comptable	39 095€
Capacité d'Autofinancement	177 747€
Total des emplois en capital	140 074€
Total des ressources en capital	2 400€
Résultat budgétaire	40 073€
Fonds de roulement net prévisionnel au 31 décembre	2 108 009€

Délibération :

L'Assemblée Générale approuve le budget rectificatif 2019 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	14
- Voix pour	:	14
- Voix contre	:	0
- Abstentions	:	0

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 26 novembre 2019

Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône

